

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2017**

**PRESENTS** : Mrs. SORTON, AUGIER, ROBINE, BILLARD  
Mmes BONNAUD, DUBERNET, GUILHOT, SURAULT.  
**ABSENTS EXCUSES** : Me CREMOUX, Mr MOREAU  
**ABSENT** : Mr MAGNANT  
**SECRETARE** : Mr ROBINE

**I – DELIBERATION SUR LES TRAVAUX D’EFFACEMENT DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES RUE DES HOTES, RUE DES GOUMAINS ET CHEMIN DES CHARRAS**

Mr le Maire rappelle le programme d’effacement des réseaux publics d’électricité Rue des Hôtes, Rue des Goumains et Chemin des Charras. Il rappelle aussi que le SDEG 16 finance l’intégralité des travaux d’effacement des réseaux électriques estimés à 397 920 € TTC.

Pour bénéficier de ce programme, il est nécessaire d’effectuer en même temps l’effacement des réseaux de communications électroniques.

Le montant total TTC des travaux est de 111 720 € et compte tenu des subventions du Département et de la participation du SDEG 16, le coût réel pour la commune sera de 46 550 € maximum.

Le câblage et les raccordements des abonnés seront de 6 208 € pour la commune.

Le montant total de la contribution communale sera donc de 52 758 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité, donnent leur accord pour cet effacement des réseaux de communications électroniques.

**II – DELIBERATION SUR L’ADHESION AU VOLET NUMERIQUE DE L’ATD 16**

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l’initiative du SDITEC portant sur la mutualisation de l’ingénierie territoriale en Charente, l’ATD16 et le SDITEC envisagent un éventuel rapprochement afin de garantir la meilleure offre de services possibles aux communes et EPCI de Charente.

A ce titre, l’ATD16 a été retenue comme structure porteuse de cette nouvelle entité d’ingénierie unifiée.

Pour ce faire, les statuts de l’ATD16 feront l’objet d’une adaptation, lors d’une prochaine AG Extraordinaire, afin d’intégrer un volet numérique et informatique correspondant strictement aux missions rendues actuellement par le SDITEC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité, donnent leur accord pour adhérer à l’ATD16, pour son assistance numérique et informatique.

### **III – DELIBERATION SUR L'ADHESION ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE CHARGE ELECTRIQUE AU SDEG 16**

Mr le Maire rappelle que la commune a déjà transféré au SDEG 16 les compétences en matière de réseaux électriques et réseaux de communications électroniques et que le SDEG 16 a dans ses statuts la compétence « Bornes de charge électrique » et que cette compétence est ouverte aux Communes et aux EPCI.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent leur accord pour que la commune adhère à la compétence « Bornes de charge électrique » du SDEG 16.

### **IV – QUESTIONS DIVERSES**

- Mr le Maire fait part aux membres présents du mauvais achèvement des travaux concernant le parvis de l'église.  
En effet, ces travaux de béton lavé, confiés à l'entreprise BERNARD TPGT de VILLEJESUS, réalisés fin avril 2017, laissent apparaître de multiples fissures en surface de béton lavé et rendent l'ensemble comme non achevé.  
Mr le Maire propose que les réserves soient effectuées pour la réception du chantier, que l'assurance de la commune soit contactée et qu'une expertise soit lancée.
- Mr le Maire rappelle aux membres présents les élections législatives des 11 et 18 juin 2017 et établit la composition du bureau de vote pour les deux tours.

**La séance est levée à 22H30**

Fait à Salles de Villefagnan, le 24 Mai 2017

Le Maire, Gérard SORTON